

## Cotisation cga - Un tarif avantageux avec CGA 83

Cotisation annuelle au CGA  
La cotisation 2018

Devenir adhérent du CGA 83 et bénéficier de l'ensemble des prestations et des avantages fiscaux revient à un montant forfaitaire annuel de 130,00 euros HT soit 156,00 euros TTC.

Vous pouvez faire appel aux services d'un Expert-Comptable de votre choix afin qu'il tienne, centralise ou surveille votre comptabilité. Il vous fournira une déclaration du professionnel qui certifie le respect des règles comptables et fiscales et dispense le Centre de Gestion Agricole d'un contrôle formel approfondi des documents comptables et fiscaux.

Dans le cas contraire (adhérents sans expert-comptable) le travail de contrôle approfondi sera effectué par le CGA83 à l'aide d'un "questionnaire d'autocontrôle comptable et fiscal" rempli par l'adhérent.

Le temps de travail administratif du contrôle approfondi sera facturé au temps passé sur chaque dossier, avec un forfait minimum de 1 400 euros HT et 90 euros HT de l'heure au-delà de 8 heures.

À  
Hors-Taxes  
TVA 20 %  
TTC

Cotisation annuelle  
130,00 €, HT  
26,00 €, HT  
156,00 €, TTC

Prestations administratives  
Vérification du questionnaire d'autocontrôle comptable et fiscal  
Forfait moins de 8 heures  
1 400,00 €, HT  
280,00 €, HT  
1 680,00 €, TTC

L'heure au-delà de 8 heures  
90,00 €, HT  
18,00 €, HT  
108,00 €, TTC

Frais administratifs pour défaut ou rejet de paiement dans les délais impartis  
Forfait à chaque relance  
35,00 €, HT  
7,00 €, HT  
42,00 €, TTC

Dématriculation liasse fiscale "papier"  
Régime simplifié  
70,00 €, HT  
14,00 €, HT  
84,00 €, TTC

R el normal  
150,00  ,   
30,00  ,   
180,00  , 